

Révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres du Canada :

Ce que nous avons entendu et ce que nous avons fait pour y remédier

Introduction

En 2019, la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC) a amorcé une révision du Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme : chèvres publié en 2003. L'exercice a été piloté par un comité de [13 professionnels](#), dont des producteurs caprins de tout le Canada, des représentants du gouvernement, des défenseurs du bien-être animal, des chercheurs scientifiques, des transformateurs et des médecins vétérinaires, que la FCNC a réunis pour collaborer à cette norme nationale.

On savait dès le départ que la révision du code serait une entreprise considérable. Non seulement le nouveau code offrirait-il à la FCNC une mise à jour attendue depuis près de 20 ans [à sa date d'achèvement] : il devait aussi présenter des exigences révisées pour les quatre sous-secteurs de l'industrie : le lait, la viande, la fibre et l'élevage de plaisance.

Le présent rapport résume l'éclairage apporté au code de pratiques final par les réponses à la période de commentaires publics (PCP) et à un [sondage sur les priorités](#) mené au début de la révision du code. Le rapport peut être lu avec le code proprement dit (accessible [ici](#)).

Les priorités du public

Avant la première réunion du comité d'élaboration du code (CÉC), un sondage informel a invité les Canadiennes et les Canadiens qui s'intéressent au bien-être des chèvres à exprimer « ce qui leur vient immédiatement à l'esprit » sur les questions de soins et de manipulation prioritaires pour le bien-être des chèvres. Les répondants ont pour la plupart dit être des personnes du public, des défenseurs du bien-être animal ou des consommateurs.

Les principaux thèmes mentionnés en matière de bien-être étaient :

- Le logement
- Les interventions douloureuses
- Les aliments et l'eau
- Le transport
- a gestion de la santé

Dans une mesure légèrement moindre, les répondants ont aussi mentionné la boiterie, les manipulations, l'euthanasie et l'abattage, les maladies infectieuses, les mammites, la gestion antiparasitaire, l'alimentation des chevreaux, la traçabilité, la gestion des urgences et la tonte.

Tous les constats venant en tête des préoccupations ont été communiqués aux membres du CÉC, qui en ont discuté à fond durant leur première réunion en présentiel. Ces sujets étaient donc bien connus des chefs des sous-comités du code et ont servi à déterminer et à étoffer le contenu de nouvelles sections.

Les commentaires du public sur la version préliminaire du code

L'élevage caprin a beaucoup changé depuis 2003. Par conséquent, la version préliminaire du code, diffusée pendant une période de commentaires publics de 60 jours, abordait beaucoup de nouveaux sujets; c'était l'une des plus longues jusqu'à maintenant. On espérait donc que les commentaires reçus de la part d'organisations officielles et d'acteurs individuels indiqueraient les domaines où il pouvait y avoir des lacunes, et qu'ils aideraient le CÉC à concentrer et à équilibrer ses activités. C'est assurément ce qui s'est passé.

La version finale du nouveau code est à bien des égards le fruit d'un apport considérable du public. Dans bien des cas, les commentaires issus de la PCP ont donné lieu à des remaniements importants et même à des recadrages du contenu du code. Les répondants ont ainsi concrètement collaboré à l'élaboration finale du code.

En invitant le public à se prononcer sur le code aux moments où nous l'avons fait, nous avons encouragé chez les membres du CÉC une solide volonté d'étudier minutieusement et rigoureusement tous les commentaires reçus. Une analyse de base des commentaires a aussi été effectuée pour en dégager les grands thèmes et guider le CÉC dans son examen du code. L'un des sous-produits de ce processus d'examen minutieux a été la longueur relative de la période entre la fermeture de la PCP et la présentation du code final au CNSAE.

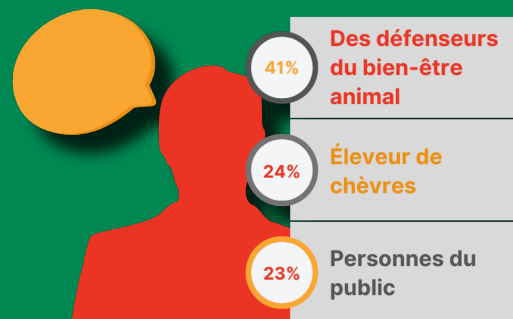
La période de commentaires publics en chiffres

Durée : du 18 décembre 2020 au 22 février 2021.

14 organisations et 321 personnes y ont participé.

Le comité d'élaboration du code a tenu 31 réunions en ligne sur plusieurs mois pour étudier les commentaires et parvenir à un consensus sur le code de pratiques.

De qui sont venus les commentaires



Les trois grands groupes de répondants

D'où sont venus les commentaires



Les trois grandes régions géographiques

Colombie-Britannique 61%
Ontario 18%
Alberta 8%



Photo : Catherine Michaud

« Je suis fier de l'effort concerté des membres du comité depuis le commencement des travaux au printemps 2019. La période de commentaires publics nous a permis de nous assurer que nous étions sur la bonne voie : que nous offrons aux producteurs caprins les informations qu'il leur faut pour répondre aux besoins de leurs animaux »

**Peter Kerkvliet,
président du comité
d'élaboration du code pour
les chèvres et éleveur de
chèvres laitières en Ontario**



Photo : Melissa Moggy

Rétroaction de la période de commentaires publics

Nous présentons ici une vue d'ensemble de la contribution des commentaires du public à la version finale du code.

Section un : Rôles et responsabilités

Les commentaires du public sur cette brève section ont amené le CÉC à revenir sur un aspect dont il avait discuté à maintes reprises avant la PCP : le meilleur moyen de concilier les stipulations relatives aux grandes fermes comptant de nombreux employés et les exigences à respecter par les exploitations beaucoup plus petites (ou même les élevages de plaisance). Le CÉC a opté pour un juste milieu qui fait en sorte que le maintien du bien-être animal est une priorité absolue dans toutes les fermes tout en laissant une certaine marge de manœuvre dans les pratiques agricoles particulières.

Section deux : Installations de logement et de manipulation

La section deux a été la plus commentée de toutes. Les réactions à cette section ont aussi poussé le CÉC à revenir sur les questions de régulation de la température et de qualité de l'air – surtout la procédure de contrôle des niveaux d'ammoniac – pour les clarifier. Le comité a également revu les sous-sections sur l'éclairage, le plancher, la conception des mangeoires et les systèmes d'abreuvement, mais d'importantes modifications ont été apportées aux tableaux préparés qui tentaient de refléter les priorités associées : i) à la conception des enclos/aux seuils d'espace par animal et ii) aux clôtures. Les délibérations qui ont suivi ont donné lieu à de nombreuses discussions et à un examen plus poussé des normes internationales sur les seuils d'espace dans les enclos. Dans les deux cas, le comité a consulté beaucoup d'autres sources pour produire des tableaux aussi complets que possible sur ces deux aspects (dans un large éventail de situations). En retour, d'importantes modifications ont été apportées aux tableaux d'origine afin de rendre les choses aussi claires et bien fondées que possible. Cela a aussi permis de souligner la nécessité de poursuivre les recherches dans ce domaine.

En outre, le CÉC a revu et approfondi les questions des abris adéquats ou appropriés, des matériaux de construction convenables et de l'isolement des chèvres (en lien avec leurs contacts sociaux). L'examen de la question des matériaux de construction a donné lieu à un libellé plus précis que celui qui figurait dans la première version. Le CÉC a fait de gros efforts pour arriver à un équilibre final entre les structures existantes, les besoins en matériaux multi-usages et le bien-être des chèvres. La question de l'isolement des animaux a été soulevée par de nombreux répondants à l'égard de plusieurs sections de la version préliminaire du code. Les commentaires du public ont contribué à la cohérence du code final dans ses mentions des animaux logés seuls et des circonstances dans lesquelles ils peuvent l'être.

Section trois : Préparation et gestion des situations d'urgence

Une section exclusivement consacrée à la préparation aux urgences est un ajout relativement nouveau aux codes du CNSAE. On attendait donc avec impatience la réaction du public au contenu de la version préliminaire. Auparavant, la portée et le niveau de détail de cette section avaient fait l'objet de longues discussions entre les membres du CÉC. Comme pour la section un du code [Rôles et responsabilités], les réactions du public et les délibérations du CÉC qui ont suivi ont porté sur la conciliation des exigences selon la taille des fermes et les soins responsables aux animaux (il fallait que ces exigences soient viables). Comme il n'est pas toujours possible d'éviter les incendies de bâtiments d'élevage, les pannes de courant, les bris mécaniques, les conditions météorologiques exceptionnelles et les catastrophes naturelles – même en ayant mis en place les meilleures pratiques de préparation –, les discussions ont surtout visé à trouver un juste équilibre entre les risques, la planification convenable et le matériel nécessaire.

En réponse aux commentaires du public, de nombreuses dispositions préliminaires (qui figuraient à l'origine dans le corps du document) ont été mises en annexe pour qu'elles jouent plutôt un rôle de soutien (et que les producteurs puissent les appliquer comme ils le jugent bon).

Section quatre : Aliments et eau

La section quatre a elle aussi été très commentée par le public. Le CÉC a été invité à réfléchir à de nombreux aspects : des besoins nutritionnels de base aux questions nutritionnelles plus précises associées à la gestion responsable des aliments et de l'eau (la santé, la salubrité et la qualité des aliments, mais aussi la participation possible de

Section quatre : Aliments et eau (suite)

nutritionnistes professionnels et de médecins vétérinaires). Le CÉC est aussi revenu sur de nombreuses pratiques de gestion dans les dispositions visant à assurer la santé nutritionnelle à différents stades de vie (p. ex. la gestation, la période précédant la mise-bas, le sevrage). Comme le CÉC avait consacré beaucoup de temps, avant la PCP, aux activités de gestion nécessaires pour le colostrum, la plupart des commentaires sur ce thème essentiel avaient déjà été discutés en profondeur et pris en compte. La plupart des répondants étaient satisfaits des dispositions liées à l'eau d'abreuvement dans la version préliminaire du code.

Section cinq : Pratiques d'élevage

Les commentaires sur les pratiques d'élevage ont suscité un travail de réflexion considérable au sein du CÉC. La castration et, surtout, l'ébourgeonnage ont été les pratiques les plus commentées. En réponse aux préoccupations quant au manque d'études disponibles sur les médicaments approuvés, le CÉC a ajusté ses propositions d'origine sur la période d'instauration progressive suggérée. Les questions de santé en lien avec les chèvres élevées pour leur lait ou leurs fibres ont aussi été soigneusement étudiées, et de légères modifications ont été apportées. De nombreuses pratiques, comme les techniques de manipulation sous faible contrainte (surtout pour déplacer les chèvres par les cornes ou la toison), les pratiques d'attache convenables, l'utilisation de chiens gardiens de bétail (pour contrôler la prédation), les pratiques de reproduction acceptables (p. ex. la maturité suffisante) et l'utilisation de techniques d'identification (minimalement douloureuses), ont été soigneusement revues et modifiées.

Section six : Gestion de la santé

Le CÉC a passé la plus grande partie de son temps à discuter des meilleures façons d'étudier, de respecter et de concilier les commentaires du public sur cette section. Les questions et commentaires étudiés ont porté principalement sur le rôle obligatoire d'un médecin vétérinaire (de la nécessité d'avoir une relation vétérinaire-client-patient officielle à l'utilisation non indiquée de médicaments d'ordonnance et à la planification de la gestion de la santé du troupeau). D'autres sujets, comme la boiterie, les exigences d'observation et la tenue de registres, ont été modifiés en fonction des préférences marquées exprimées par le public. Aucune question n'a toutefois été plus discutée après la période de commentaires publics que celle de la prévention des maladies infectieuses et de leur gestion prospective. Au final, le CÉC a essayé d'atteindre un juste équilibre entre l'idéalisme et le réalisme pour ce qui est des efforts responsables de prévention et de prise en charge des affections chroniques dans les troupeaux.

Section sept : Prise de décisions avant le transport

La plupart des répondants étaient généralement satisfaits de la version préliminaire de cette section. Les demandes de modifications visaient à réduire les répétitions et à obtenir une plus grande concision dans la mesure du possible. Ces demandes ont été aisément satisfaites. Il a aussi été demandé, une fois de plus, de concilier les obligations qu'il est raisonnable d'imposer aux fermes/exploitations selon leur taille. Beaucoup d'autres éléments ont été mis de l'avant sur les meilleures façons de répondre aux besoins des chèvres avant et durant leur embarquement. Le CÉC a pu s'entendre sur de nombreux changements proposés pour cette section tout en veillant à ce qu'ils cadrent avec le règlement actuel sur le transport sans cruauté.

Section huit : Euthanasie et abattage à la ferme

Le CÉC n'a pas reçu beaucoup de commentaires sur cette section. Il a reconnu et respecté les vives émotions associées à l'euthanasie et à l'abattage. Les commentaires reçus soulignaient ou répétaient pour la plupart des éléments qui avaient été longuement discutés par le CÉC avant la PCP. Le CÉC a apprécié toutes les suggestions réfléchies qui visaient à clarifier les méthodes figurant dans la version préliminaire du code ou à en proposer d'autres.

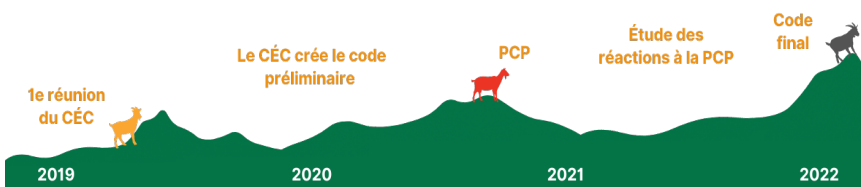


Photo : Robin Schill

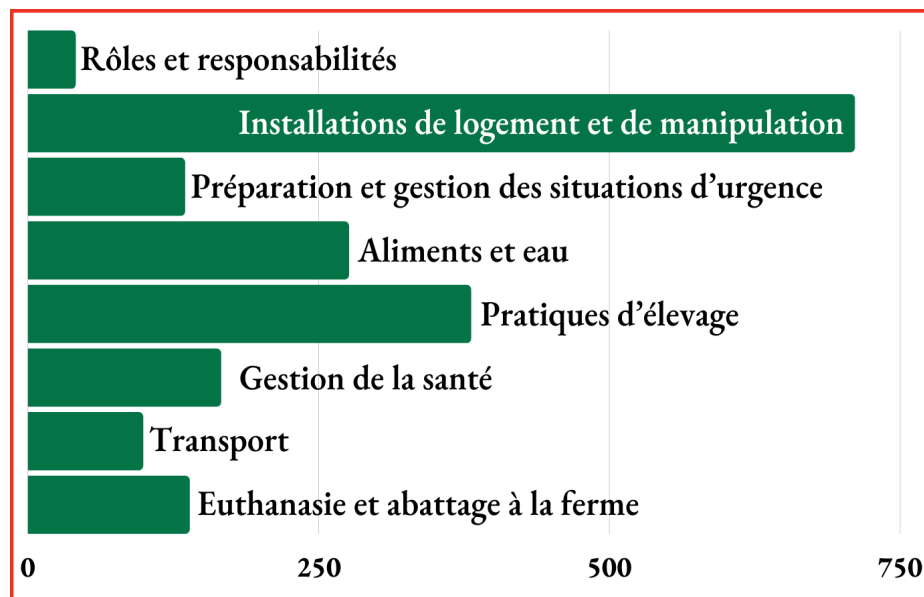
« Le code de pratiques révisé sera bénéfique pour les chèvres partout au Canada. Merci au public et aux producteurs d'avoir aidé à façonner ce code, qui reflète les progrès réalisés par l'industrie sur le plan du bien-être des caprins. »

**Melissa Speirs,
représentante d'Animaux
Canada au comité
d'élaboration du code
pour les chèvres**

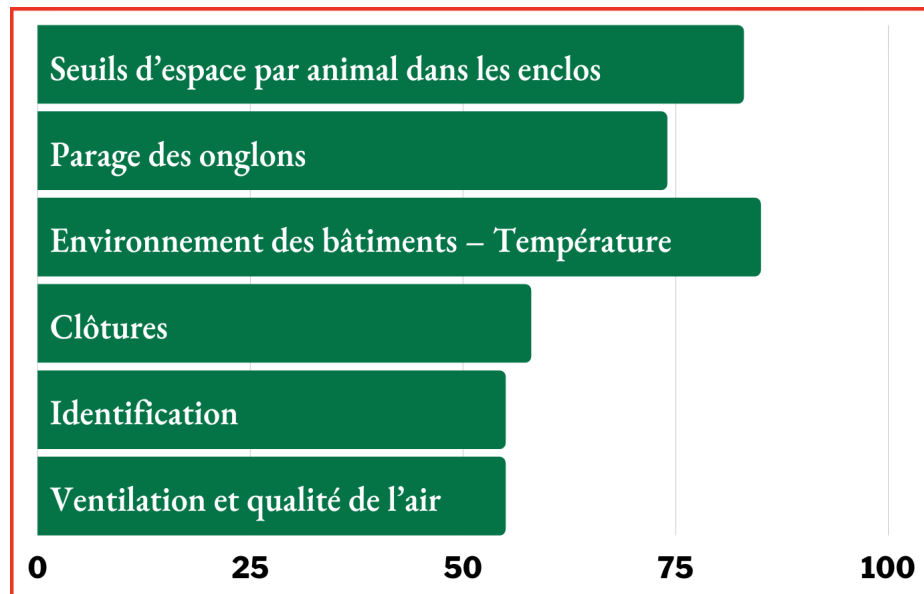


Photo : Theresa Bergeron

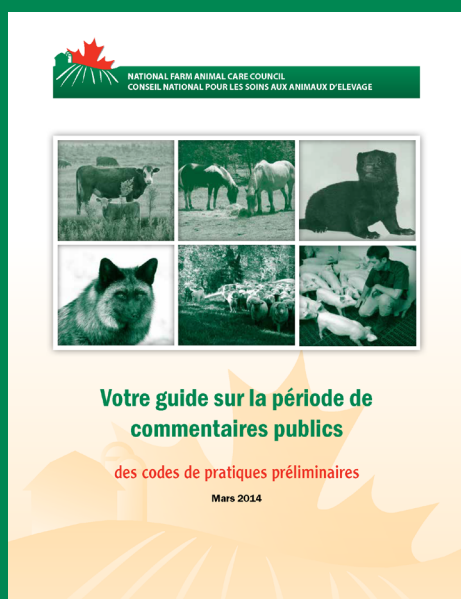
Sommaire du nombre moyen de commentaires pour chaque section du code



Sous-sections les plus commentées



Le fil conducteur de tous les aspects du processus d'élaboration des codes, y compris la période de commentaires publics, est le principe de l'amélioration continue. Le Canada a établi un cheminement unique en son genre pour respecter ce principe : il utilise la démarche plurilatérale et consensuelle dirigée et coordonnée par le CNSAE.



Votre guide sur la période de commentaires publics

Financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Agri-assurance du Partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative fédérale-provinciale-territoriale.

Merci!

Merci à toutes les personnes et organisations ayant participé à la période de commentaires publics. Vos commentaires ont permis d'apporter d'importantes améliorations au code de pratiques, non seulement dans les sections susmentionnées, mais dans l'ensemble du document. Les besoins de recherche définis au cours du projet sont résumés ici.

Pour terminer, signalons aussi qu'un grand nombre de commentaires généraux du public étaient explicitement élogieux quant au temps, aux efforts et à la réflexion considérables que le CÉC a de toute évidence investis dans la préparation de cette longue version préliminaire. Ces mots de reconnaissance ont encouragé le CÉC à s'assurer d'étudier minutieusement toute la rétroaction et tous les commentaires constructifs qu'il a reçus.

[Cliquez ici pour afficher le Code](#)

